

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/397

POLICE MUNICIPALE : ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PARTIE DE LA CHAUSSÉE RUE DES LOUBATIÈRES À COURNON-D'AUVERGNE POUR UNE REPRISE SOUS-ŒUVRE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de la société « SV2B », pour la pose d'une benne à hauteur du 21 rue des Loubatières à Cournon-d'Auvergne.

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de neutraliser le trottoir et une partie de la chaussée rue des Loubatières à Cournon-d'Auvergne.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés à hauteur du 21 rue des Loubatières à Cournon-d'Auvergne, du lundi 07 septembre 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 18 septembre 2026 à 17h00, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire, les éventuelles déviations à mettre en place ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la société « SV2B » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 7 septembre 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

15 SEP. 2026

